

Subventions aux associations secteurs Animation - Formation - Prévention

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : La 13^{ème} Commission propose au Conseil Municipal une répartition des crédits de subventions destinées aux associations intervenant dans les secteurs :

- Animation socio-culturelle - Animation de quartier
- Formation - Emploi des jeunes
- Prévention de la délinquance.

Secteur Animation

I - Secteur Animation socio-culturelle - Animation de Quartier - Jeunesse

1. Aides aux équipements d'animation

	1991	1992	
MJC Palente	863 000 F dont 210 000 F DSQ	210 000 F <u>+ 540 000 F</u> 750 000 F	Acompte versé CM 13 janvier

La subvention 1992 à la MJC Palente fait l'objet d'un avenant n° 1 à la convention du 12 novembre 1990. Cet avenant précise les objectifs et la programmation des actions retenues pour 1992 et répartit la subvention municipale sur ces projets.

	1991	1992	
MJC Loutelet (fonctionnement)	112 200 F	80 000 F <u>+ 33 000 F</u> 113 000 F	Acompte versé CM 13 janvier
Maison de Quartier de Saint-Ferjeux	463 000 F	200 000 F <u>+ 263 000 F</u> 463 000 F	Acompte versé CM 13 janvier
Régie de Quartier Fontaine-Écu	134 000 F	50 000 F <u>+ 88 000 F</u> 138 000 F	Acompte versé CM 13 janvier
Association Sportive d'Education Populaire du Foyer des Jeunes Travailleurs	144 000 F	144 000 F	
Centre Information Jeunesse	60 000 F en formation	60 000 F	
Sous-total	2 021 180 F	1 668 000 F	dont 540 000 F versés en janvier

2. Aides aux projets

	1991	1992
Journal de quartier Clairs-Soleils : Association socio-culturelle	16 000 F	16 000 F
Fête du quartier Grette : Brulard 2000	6 000 F	6 000 F
Jeunesse Ouvrière Chrétienne		5 000 F
Voyages jeunes Montrapon : Rive Nord - Jeunes		2 000 F
Rencontre des Amateurs de la Photographie : MJC Palente		15 000 F
Atelier Musical des Clairs-Soleils		3 000 F
Sous-total		47 000 F

II - Intégration des populations immigrées

	1991	1992
Association La Palmeraie	8 000 F	10 000 F
Sous-total		10 000 F

La subvention à l'Association ARETE et la signature de la convention Ville/ARETE font l'objet d'une délibération particulière.

Total secteur Animation : 1 725 000 F dont 540 000 F déjà versés à titre d'acomptes.

La dépense, soit 1 185 000 F est à imputer sur les crédits inscrits au chapitre 945/90/657 Animation de Quartier - Subvention - Code service 47030.

Secteur Prévention**1. Promotion des populations par l'alphabétisation et la réussite scolaire**

Association de Prévention par l'Aide Scolaire	10 000 F	22 500 F
Pour une Aide à la Réussite par l'Insertion	16 500 F	20 000 F

2. Développement de l'insertion économique des jeunes

MJC Loutelet	55 000 F	82 000 F
Le Roseau - Besançon Tous Services		63 000 F

3. Lutte contre la marginalisation des jeunes

Espoir Drogue	126 000 F	126 000 F
---------------	-----------	-----------

4. Prévention de la récidive

Association pour le Travail d'Intérêt Communautaire	30 000 F	30 000 F
Association d'Aide aux Détenus	20 000 F	20 000 F

5. Développement de la sécurité dans la ville

Association d'Aide aux Victimes d'Infraction	25 000 F	25 000 F
Centre de Documentation, d'Education et d'Action contre les Manipulations Mentales	5 000 F	5 000 F

TOTAL**393 500 F**

La dépense est à imputer sur les crédits inscrits au chapitre 945/92/657 Prévention Subventions - Code service 47040 pour 330 500 F et 955/3/657 Code service 47040 pour 63 000 F (subvention Le Roseau - Besançon Tous Services).

Secteur Formation**1. Aides contractuelles**

	1991	1992	
Mission Locale	450 000 F	225 000 F + 205 000 F 430 000 F	Acompte versé CM 13 janvier
Correspondant Emploi-Formation		50 000 F	
Total Mission Locale		480 000 F	
Association du Centre d'Étude et de Réalisation pour l'Éducation Permanente	220 000 F	220 000 F	
GIE Point + Entreprises	310 000 F	310 000 F	
Centre Interinstitutionnel de Bilan des Compétences	48 000 F	48 000 F	
Agence Départementale de Développement Économique du Doubs / Opération de Détection et d'Accompagnement des Créateurs d'Entreprises	50 000 F	50 000 F	

2. Autres aides

	1991	1992	
Formation Réflexion Animation par le Travail et l'Éducation X 2000	70 000 F	70 000 F	
Centre Régional d'Information du Droit des Femmes		40 000 F	
Total		1 228 000 F	dont 225 000 F déjà versés

La dépense, soit 1 003 000 F est à imputer sur les crédits inscrits au chapitre 961/0/657 Code service 47020.

Sur avis favorable de la 13^{ème} Commission, le Conseil Municipal est invité à :

- adopter la répartition proposée,

- autoriser M. le Député-Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention Ville/MJC Palente du 12 novembre 1990 qui précise les orientations retenues au titre du programme et de la subvention 1992.

M. ALAUZET : Je voulais juste apporter mon soutien à une des actions qui est menée en direction de l'Association de Prévention par l'Aide Scolaire. C'est une des rares subventions qui augmente considérablement, même si les sommes restent marginales puisque l'augmentation est de plus de 50 %. Je crois que cela correspond à une réelle demande et que le travail qui est fait dans cette action est réellement efficace. C'est vraiment un des meilleurs moyens de prévention de l'exclusion.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci de cette aide.

M. VIALATTE : Simplement Monsieur le Maire pour citer un chiffre qui n'ira peut-être pas tout à fait dans le sens de ce que vient de dire M. BOICHARD et qui concerne le Centre d'Information Jeunesse où la subvention de la Ville est de 60 000 F. Je voudrais simplement citer trois autres chiffres pour la même année : État : 750 000 F, Conseil Général : 250 000 F, Région : 400 000 F. Alors je dois à la justice de dire que la Ville apporte une subvention dite en nature de 196 000 F correspondant à la prise en charge du loyer, de l'électricité et du chauffage des locaux. Mais je voudrais toutefois Monsieur le Maire vous demander si le calcul d'une telle subvention en nature est assuré pour l'ensemble des associations ou organismes installés au Centre Pierre Bayle ?

M. JEANNIARD : Je constate comme la plupart de mes collègues que M. VIALATTE est encore un peu jeune sur la plupart des dossiers du Conseil Municipal et en particulier en ce qui concerne le CIJ. Aussi je l'invite à prendre contact avec les responsables de cette association. Nous avons réalisé un gros effort à leur demande en matière de locaux tout particulièrement car ils sont plus demandeurs de locaux de la part de la Ville de Besançon que de subventions financières. Les locaux mis à leur disposition répondent largement à leur attente et permettent ainsi d'intervenir de façon équilibrée entre les diverses subventions qui proviennent de l'État, du Conseil Régional, du Conseil Général et de la Ville de Besançon.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est vrai, c'est un exemple où les quatre collectivités ont voulu faire ensemble un Centre d'Information Jeunesse donc nous participons assez équitablement. Nous, nous fournissons les locaux plus une petite subvention. Dans d'autres cas où ce sont des associations uniquement Ville de Besançon, nous faisons un plus gros effort par rapport aux autres collectivités, ce qui paraît logique mais c'est très ponctuel, tout dépend de l'association, de sa nature, de son action, etc.

M. PINARD : S'agissant de tout ce qui existe au Centre Pierre Bayle, il y a au moins un élément qui devrait attirer l'attention d'une autre collectivité que la Ville et qui est la Médiathèque parce qu'elle est ouverte sans restriction à tous les étudiants, à ceux du CLA, etc. et je pense souvent que si un tel outil avait été à la disposition des jeunes quand j'étais moi-même étudiant, cela aurait bien facilité les choses. Or, nous en sommes à une situation où -vous me corrigez si les chiffres sont faux- la Ville de Besançon dépense 100 F par habitant pour la lecture publique et le Conseil Général du Doubs fait du bénéfice par rapport à la dotation que l'État lui alloue. Quand j'ai demandé une aide pour la Médiathèque, on n'a jamais eu le moindre centime alors qu'il y a quand même plus d'un quart des usagers qui ne sont pas des Bisontins. Alors Monsieur VIALATTE si vous arrivez à faire modifier les choses sur la Médiathèque, sur la lecture publique à Besançon, sur le fait que nous payons intégralement le dépôt légal des publications qui est installé à la Bibliothèque Municipale et qui a pour charge de conserver tout ce qui est édité dans l'ensemble du Département du Doubs, si vous pouvez nous aider à déverrouiller, vous m'éviterez de m'égosiller à nouveau dans l'avenir comme je l'ai fait étant systématiquement minoritaire et j'espère que cette fois-ci il y aura une prise de considération puisqu'il y a un nouveau mousquetaire.

Mme FOLSCHWEILLER : Monsieur le Maire, est-ce qu'on pourrait faire cesser ces allers et retours entre les élus du Conseil Général ?

M. PINARD : Je redemande quand même la parole parce que sur la Médiathèque, on n'arrive pas à avoir un centime de subvention, que sur la lecture publique on n'arrive pas à avoir un centime de subvention, alors que je maintiens que par rapport à la dotation d'État le Conseil Général fait du bénéfice, je crois quand même que nous sommes là aussi pour défendre les intérêts de la Ville. Moi je veux bien qu'on demande à la Ville toujours plus mais sur la Médiathèque qui est quand même un outil très intéressant, je suis un des rares à fréquenter la salle de lecture des journaux d'après le personnel -à qui je demande beaucoup- je vois bien quels sont les usagers. Ce sont les étudiants, les lycéens. J'y ai rencontré la semaine dernière une de mes anciennes élèves de Damprichard et une de mes anciennes élèves de Vernierfontaine. Je trouve donc anormal que le Bisontin, et toujours lui, paie à 100 % ce type de service.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je crois qu'il ne faut pas trop s'étendre. Je pense qu'on pourrait faire précéder ces séances du Conseil Municipal qui suivent des séances du Conseil Général d'une concertation entre les quatre Conseillers Généraux pour ensuite les interdire de parole dans cette enceinte. Ainsi ils régleront ensemble leurs problèmes. Mais c'est vrai que sur le fond des choses Joseph PINARD a parfaitement raison. Cela fait des années qu'il se bat pour qu'on essaie au niveau de la Ville d'obtenir une juste représentation des choses. Essayons d'aller un peu plus avant.

M. JACQUEMIN : Je veux simplement dire Monsieur le Maire que nous souhaitons tous que les Conseillers Généraux fassent bien leur travail au sein de l'assemblée générale et j'ajouterai que les Conseillers Régionaux fassent bien leur travail au sein de l'assemblée régionale mais de grâce qu'on nous épargne des allers et retours, surtout lorsqu'on jette des chiffres qui ne sont pas vérifiables dans l'instant et qui ne peuvent qu'obscurcir le débat.

Mme FOLSCHWEILLER : Je voulais simplement ajouter que c'est l'intérêt du citoyen et de la collectivité qui est en jeu et pas l'intérêt plus de la Ville ou du Conseil Général parce qu'au total c'est toujours le contribuable qui paie.

M. BOICHARD : Non !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Sauf que le contribuable bisontin paie trois fois, on l'a déjà dit.

M. BOICHARD : Absolument !

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.